



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

**COMMISSION NATIONALE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION D'OTTAWA**

CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL

PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTIMINES EN CASAMANCE

**PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR L'EDUCATION AU RISQUE
DES MINES ET RESTES EXPLOSIFS
DE GUERRE**

Avril 2010

Table des Matières

I	Sigles et abréviations	2
II	Contexte	3
III	Etat des lieux de l'éducation au risque	4
IV	Plan d'action	6
	1. Composantes de l'éducation au risque	6
	2. Groupes à risque et activités à risque	7
	3. Objectifs	8
	4. Objectif général	8
	5. Objectifs spécifiques	8
	6. Résultats attendus	9
	7. Tableau synoptique du plan d'action	10
V	Stratégie d'intervention	13
VI	Principes directeurs	13
VII	Mise en œuvre	14
VIII	Suivi - Evaluation	14

I. SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLE	DECLINAISONS
ASAPAD	Association des Artisans pour la Paix et le Développement
ASVM	Association Sénégalaise des Victimes de Mines
AER	Activités d'Education au Risque
CNAMS	Centre National d'Action Antimines au Sénégal
ER	Education au Risque
HI	Handicap International
IA	Inspection d'Académie
IMSMA	Information Management System for Mine Action
MEA	Munition Explosive Abandonnée
MAC	Mines Antichar
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MNE	Munition Non Explosée
MAP	Mine Antipersonnel
NOSAM	Normes Sénégalaises d'Action Antimines
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEPAM	Projet d'Education à la Prévention des Accidents par Mine
REG	Reste Explosif de Guerre
PALAC	Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance
CROSP	Centre Régional de l'Orientation Scolaire et Professionnelle
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
EFI	Ecole de Formation d'Instituteurs
CPI	Comité de Prévention et d'Insertion

II. CONTEXTE

Le Sénégal fait face à un conflit armé au sud du pays, depuis près de trois décennies.

Cette situation a causé beaucoup de morts et de blessés et contraint des milliers de personnes au déplacement, entraînant ainsi une déperdition sociale et un ralentissement des activités économiques.

Ce conflit a également engendré un traumatisme permanent chez les populations, du fait de la présence des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre (REG).

Pour faire face à ce fléau, le Sénégal a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dite Convention d'Ottawa.

Par cet acte, notre pays s'est engagé à enlever toutes les mines de son sol, au plus tard le **1^{er} mars 2009**. Ce délai a été prorogé jusqu'au **1^{er} mars 2016** en raison de contingences liées à la situation sécuritaire dans la région.

En effet, la poursuite des hostilités en Casamance n'a pas facilité la mise en place d'un programme de déminage humanitaire.

Ce n'est qu'en décembre 2004, avec la signature du cessez-le-feu que la mise en place d'un programme d'action antimines a été envisagée.

Ainsi, un ensemble de textes législatifs et réglementaires ont été pris pour l'application de la Convention d'Ottawa. Il s'agit :

- ✓ de la Loi n°2005-12 du 03 août 2005 portant interdiction des mines antipersonnel ;
- ✓ du Décret n°2006-783 du 18 août 2006 portant création de la Commission Nationale ;
- ✓ du Décret n°2006-784 du 18 août 2006 portant création du Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) ;
- ✓ de l'Arrêté N°04877/MAE/CNAMS du 06 juin 2008 portant création du Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance (PALAC).

Le Centre National d'Action Antimines au Sénégal s'est installé en août 2007 et les activités de déminage ont démarré en février 2008.

III. ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION AU RISQUE

Les mines antipersonnel ont été utilisées lors du conflit en Casamance. Elles tuent, blessent et handicapent sans distinction.

Leur impact prolongé a été lourd de conséquences économiques mais également sociales. Il est perceptible à plusieurs niveaux :

- ✓ sur les personnes avec comme effets la psychose, la peur, le traumatisme, la déperdition scolaire, etc. ;
- ✓ sur les infrastructures, à travers l'inaccessibilité de certaines zones, la dégradation de l'environnement, la fermeture d'écoles et de structures sanitaires ;
- ✓ sur les activités de subsistance, par l'abandon des champs et autres conséquences sur l'agriculture.

De manière globale, l'utilisation des mines a causé la paralysie du circuit économique dont le corollaire est la paupérisation, la dislocation des familles ayant entraîné la détérioration du tissu social, ainsi que l'insécurité qui a été à l'origine d'un déplacement massif de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

En 2005-2006, une étude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance (EUIMC) a été menée par Handicap International (HI).

Cette étude a permis de se faire une idée sur l'impact socio-économique de la contamination. Quarante treize (93) localités sur les deux cent cinquante et une (251) visitées sont suspectées d'être minées, cent quarante neuf (149) zones suspectes répertoriées et 90.702 habitants directement affectés par la présence des mines et des REG.

Cependant, elle n'a pas pu circonscrire toutes les localités susceptibles d'être contaminées, certaines d'entre elles n'ayant pu être visitées pour des raisons de sécurité ou parce que les populations avaient abandonné les villages. C'est pourquoi, les 231 localités concernées et sur lesquelles des informations précises ne sont pas disponibles, sont considérées comme susceptibles d'être minées.

Malgré cette situation, des activités d'éducation au risque des mines ont été déroulées sur le terrain, depuis plus de 10 ans, à travers le Programme d'éducation à la prévention des accidents par mines (PEPAM) de HI dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, avec un accent particulier sur les communautés rurales fortement suspectées : Niaguis, Nyassia, Djibanar.

Dans ce cadre, l'UNICEF a apporté un appui financier et technique important.

En effet, elle a financé des projets exécutés par des acteurs locaux comme l'ASVM, l'ASAPAD, l'Inspection d'académie, le Service régional du Développement communautaire, le Centre régional de l'Orientation scolaire et professionnelle (CROSP).

Les activités se sont déroulées dans les écoles et dans les communautés, de manière générale, avec l'utilisation de nombreux supports et des méthodes variées. En outre, des relais et des comités de prévention et d'insertion (CPI) ont été formés dans ces localités en vue de la pérennisation des actions d'éducation au risque.

Il faut noter que le travail d'ER mené par ces partenaires a contribué à réduire de façon significative le nombre d'accidents dus aux mines et aux REG. Ces acteurs ont acquis, au fil des années, une bonne expérience sur la sensibilisation et une connaissance des réalités du milieu.

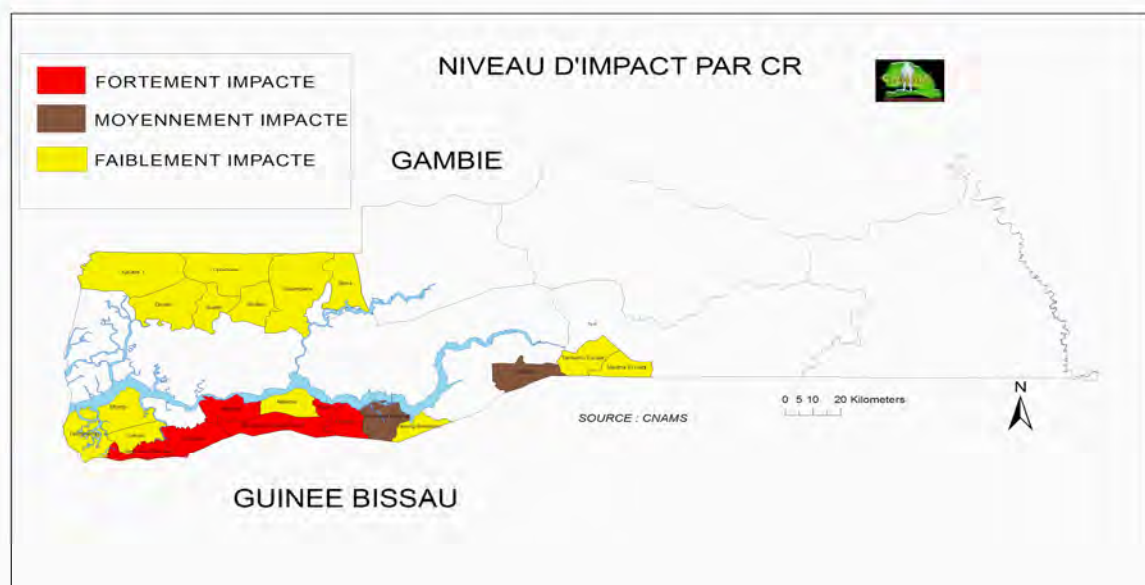
Toutefois, avec le retour progressif des populations déplacées et des personnes réfugiées et la forte dépendance aux activités agricoles et de cueillette, la probabilité d'une recrudescence des accidents par mine reste élevée. A cela s'ajoute l'absence de maîtrise des aires contaminées ainsi que du niveau de contamination.

D'ailleurs, Selon le HCR et le CICR, entre 20.000 et 60.000 personnes se sont réfugiés en Gambie, en Guinée Bissau ou ont été déplacés à l'intérieur de la Casamance.

Aussi les activités d'éducation au risque des mines doivent-elles être à nouveau pensées et renforcées par une meilleure implication des partenaires et des populations, un système cohérent de coordination, le développement d'une stratégie de communication et la mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation.

La priorité sera accordée aux communautés vivant dans les localités contaminées. Cependant, vu la complexité de la question, des activités seront menées à l'endroit d'autres personnes qui ne résident pas dans les zones suspectes mais qui sont des groupes à risque du fait de leur fréquentation.

Ainsi, l'élaboration d'un programme d'éducation au risque s'avère plus que nécessaire dans la mesure où toutes les préoccupations seront prises en compte dans un ensemble cohérent et une synergie dans les actions.



IV. PLAN D'ACTION

1. COMPOSANTES DE L'EDUCATION AU RISQUE

L'éducation au risque est une composante essentielle de l'action antimines.

Elle comprend toutes les activités qui visent à réduire le risque de blessures causées par les mines et REG en encourageant les changements de comportements par la diffusion de l'information au public, l'éducation et la formation, la liaison communautaire.

- ✓ **La diffusion de l'information au public** : elle consiste principalement à avertir les individus ainsi que les communautés des risques d'accidents dus aux mines et aux restes explosifs de guerre. Il s'agit de renforcer la conscience du risque et d'amener la population à adopter des comportements sûrs. C'est une forme de communication à sens unique à travers les médias de masse et qui vise le plus grand nombre.
- ✓ **L'éducation et la formation** : ce sont toutes les activités théoriques et pratiques qui visent à réduire le risque d'accidents par mines et REG, d'une part en renforçant la conscience des groupes à risque par rapport au danger auxquels ils sont exposés et d'autre part en encourageant l'adoption de comportements sûrs. Il s'agit dans cette composante d'enseigner et d'apprendre certaines notions, réflexes et pratiques, selon le principe « du donner et du recevoir ».

- ✓ **La liaison communautaire** : elle est basée sur l'échange d'informations entre les communautés affectées par les mines et REG, les opérateurs de l'action antimines, les autorités et les partenaires au développement. Elle s'assure que les besoins et priorités des localités contaminées sont pris en compte dans la planification des activités d'action antimines.



Fresque murale

2. GROUPES À RISQUE ET ACTIVITES A RISQUE EN CASAMANCE

Les groupes à risque en Casamance appartiennent à plusieurs catégories socioprofessionnelles et varient selon l'âge, le sexe, le degré d'information sur les mines et REG et l'activité exercée.

Ces groupes sont essentiellement composés de :

- ✓ propriétaires et exploitants agricoles ;
- ✓ enfants qui peuvent jouer avec des restes explosifs de guerre ;
- ✓ personnes qui mènent des activités de cueillette (noix d'anacarde entre autres), d'exploitation forestière ou de ramassage de bois ;
- ✓ personnes déplacées et réfugiés.



Un panneau indicateur de danger

3. OBJECTIFS

3.1. OBJECTIF GENERAL

L'Education au risque veillera à ce que les communautés soient conscientes des menaces liées aux mines et restes explosifs de guerre mais aussi encouragées à adopter des comportements minimisant le risque pour les personnes.

Le programme d'ER en Casamance vise à prévenir les accidents par mines et restes explosifs de guerre.

A cet effet, il sera étendu aux zones non encore couvertes par les activités d'éducation au risque.



Fresque murale représentant une séance d'éducation au risque

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le programme d'ER visera les objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Amener les populations évoluant dans les localités contaminées à adopter des comportements sûrs ;
- ✓ Amener les populations à s'appropriier le programme de déminage;
- ✓ Renforcer les capacités des partenaires ;
- ✓ Disposer de données fiables sur l'éducation au risque.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de ce programme sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	Résultats attendus
1	Les mines /REG rencontrés en Casamance sont reconnues
2	Les effets des mines sont connus
3	Les règles de sécurité à observer sont connues
4	Les indices de présence de mines sont connus
5	Les systèmes de marquage utilisés sont reconnus et respectés
6	Les règles de sécurité à observer sont connues et respectées
7	Le nombre d'accidents a baissé
8	Un dispositif de pérennisation des activités d'éducation au risque mis en place est fonctionnel
9	Des agents de liaison communautaire sont formés
10	Les populations sont impliquées dans la formulation du programme
11	Les populations sont associées dans le choix des zones à déminer
12	Les populations sont associées à la mise en œuvre des activités de déminage
13	Les systèmes de marquage sont respectés par les populations
14	Les normes relatives à l'éducation au risque sont connues et respectées par les opérateurs
15	Le plan de communication est validé et mis en œuvre
16	Les opérateurs sont formés à l'utilisation des supports de communication
17	Les opérateurs sont initiés à la planification des activités d'éducation au risque
18	Un dispositif de suivi des interventions est mis en place
19	Les acteurs intervenant dans les régions contaminées sont formés à la sécurité
20	La collecte des données est systématisée
22	La collecte des données est standardisée
23	Le rapport d'activités est produit après chaque séance

5. TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION

10

Objectif général : Prévenir les accidents par mines et restes explosifs de guerre

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Acteurs
Amener les populations évoluant dans les localités contaminées à adopter des comportements sûrs	<p>Les mines /REG rencontrés en Casamance sont reconnues</p> <p>Les effets des mines sont connus</p> <p>Les indices de présence de mines sont connus</p> <p>Les systèmes de marquage utilisés et respectés</p> <p>Les règles de sécurité à observer sont connues et respectées</p> <p>Le nombre d'accidents a baissé</p> <p>Un dispositif de pérennisation des activités d'éducation au risque mis en place est fonctionnel</p>	<p>Concevoir et diffuser des supports adéquats</p> <p>Organiser des séances d'éducation</p> <p>Organiser des ateliers d'élaboration et de validation du module</p> <p>Intégrer l'éducation au risque des mines/REG dans les curricula et les activités socio-éducatives en Casamance</p> <p>Former les stagiaires des EFI à l'éducation au risque</p> <p>Organiser des ateliers de formation des enseignants</p> <p>Organiser des activités socio-éducatives autour de la problématique mines (sketchs, poésie, théâtres, dessins, etc.)</p> <p>Organiser des sessions de formation de relais communautaires</p> <p>Réhabiliter les CPI existants</p> <p>Mettre en place des CPI dans les localités où ils n'existent pas</p> <p>Mettre en place un système de suivi des relais et des CPI</p>	<p>Nombre de supports réalisés</p> <p>Nombre de supports diffusés</p> <p>Nombre de séances organisées</p> <p>Nombre d'accidents enregistrés</p> <p>Disponibilité du module</p> <p>Nombre d'établissements scolaires concernés</p> <p>Nombre d'enseignants formés aux techniques d'intégration</p> <p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre d'élèves bénéficiaires de l'éducation au risque</p> <p>Nombre d'activités intégrant la question mines</p> <p>Nombre de supports distribués dans les écoles</p> <p>Nombre de stagiaires des EFI formés</p> <p>Nombre de relais formés</p> <p>Nombre de CPI réhabilités</p> <p>Nombre de CPI installés</p> <p>Nombre de relais actifs</p> <p>Nombre de CPI fonctionnels</p>	<p>CNAMS</p> <p>UNICEF</p> <p>Ministères de l'éducation</p> <p>Inspections d'Académie</p> <p>Opérateurs</p> <p>Populations</p> <p>Autorités locales</p> <p>IDEN</p>

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Acteurs
Amener les populations à s'approprier le programme de déminage	<p>Des agents de liaison communautaire sont formés</p> <p>Les populations sont impliquées dans la formulation du programme</p> <p>Les populations sont associées dans le choix des zones à déminer</p> <p>Les populations sont associées à la mise en œuvre des activités de déminage</p> <p>Les systèmes de marquage sont respectés par les populations</p>	<p>Organiser des sessions de formation des agents de liaison communautaire en relation avec les opérateurs de déminage</p> <p>Organiser des rencontres régulières entre les agents de liaison communautaire et les populations</p> <p>Mettre en place des cadres de concertation</p> <p>Recruter les équipes de démineurs au sein des populations</p> <p>Organiser des séances de sensibilisation</p>	<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre de rencontres organisées</p> <p>Nombre de cadres fonctionnels</p> <p>Nombre de démineurs recrutés</p> <p>Nombre d'agents de liaison communautaire recrutés</p> <p>Nombre de marquages restés en place</p>	<p>CNAMS</p> <p>Opérateurs</p> <p>Opérateurs de déminage</p> <p>Autorités locales</p> <p>Populations</p>
Renforcer les capacités des partenaires	<p>Les normes relatives à l'éducation au risque sont connues et respectées par les opérateurs</p> <p>Le plan de communication est validé et mis en œuvre</p> <p>Les opérateurs sont formés à l'utilisation des supports de communication</p> <p>Les opérateurs sont initiés à la planification des activités d'éducation au risque</p>	<p>Organiser des séances de vulgarisation des normes</p> <p>Mettre en place un mécanisme d'assurance qualité</p> <p>Organiser un atelier de validation</p> <p>Organiser des sessions de formation à la maîtrise du plan de communication</p> <p>Mettre en place un comité de pilotage du plan de communication</p> <p>Organiser des ateliers de formation avec exercices pratiques sur les supports de communication</p>	<p>Nombre de séances organisées</p> <p>Nombre de partenaires formés</p> <p>Nombre de séances validées</p> <p>Disponibilité du plan de communication</p> <p>Nombre de sessions de formation</p> <p>Fonctionnalité du comité de pilotage</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre d'opérateurs initiés</p> <p>Nombre de séances organisées</p> <p>Nombre d'acteurs formés</p>	<p>CNAMS</p> <p>CIDHG</p> <p>Opérateurs</p> <p>CPADD, etc.</p>

	<p>Un dispositif de suivi des interventions est mis en place</p> <p>Les acteurs intervenant dans les régions contaminées sont formés à la sécurité</p>	<p>Organiser un atelier d'initiation à la planification des AER</p> <p>Faire respecter les NOSAM par les opérateurs</p> <p>Organiser des séances de formation à la sécurité</p>		
<p>Disposer de données fiables sur l'éducation au risque</p>	<p>La collecte des données est systématisée</p> <p>La collecte des données est standardisée</p> <p>Le rapport d'activités est produit après chaque séance</p>	<p>Elaborer un formulaire avec l'ensemble des opérateurs</p> <p>Former les opérateurs à l'utilisation du formulaire</p> <p>Elaborer un modèle de rapport d'activités</p> <p>Former les opérateurs à l'utilisation du rapport type</p>	<p>Disponibilité du formulaire standardisé pour le recueil des données</p> <p>Nombre de formulaires produits et retournés au CNAMS</p> <p>Nombre d'opérateurs formés</p> <p>Disponibilité du modèle type de rapport</p> <p>Nombre d'opérateurs formés</p> <p>Nombre de rapports fournis au CNAMS</p>	<p>CNAMS</p> <p>Opérateurs</p>

V. STRATEGIE D'INTERVENTION

Le CNAMS assure la coordination et la supervision des activités d'éducation au risque au Sénégal.

A ce titre, il est chargé de l'accréditation des opérateurs intervenant dans ce domaine, conformément aux dispositions des NOSAM.

En ce qui concerne la stratégie d'intervention, elle reposera sur le faire-faire.

Toutefois, le CNAMS peut être amené à dérouler des activités ponctuelles d'éducation au risque lorsque le contexte l'exige.



Une séance d'éducation au risque

VI. PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme répond aux principes directeurs suivants :

- ❖ l'implication de toutes les parties prenantes tout au long du cycle du processus ;
- ❖ le respect des exigences d'une bonne coordination ;
- ❖ la responsabilisation des communautés pour leur participation active aux activités d'éducation au risque ;
- ❖ la gestion efficace et l'échange d'informations ;
- ❖ le ciblage prioritaire des personnes les plus exposées au risque au sein des communautés ;
- ❖ le recours à des outils et des méthodes d'enseignement adéquats et consensuels ;
- ❖ une formation continue appropriée tout au long de l'exécution du programme.

VII. MISE EN ŒUVRE

La prise en charge des groupes à risque en Casamance nécessite l'implication de toutes les parties prenantes et l'adoption d'une approche basée sur le recueil de données constant et l'utilisation de la méthode interpersonnelle.

En effet, la complexité des groupes à risque oblige l'organisation de séances directes fondées sur l'échange d'informations en vue d'assurer l'efficacité dans les interventions.

Dès lors, les outils de communication et les méthodes seront choisis en fonction de la cible et du contexte prévalant dans la localité. L'idéal serait d'utiliser des canaux de communication divers et variés.

VIII. SUIVI - EVALUATION

1. SUIVI

Le suivi se fera sur la base de définition d'indicateurs, de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. Les résultats des analyses seront utilisés pour réadapter le programme, si nécessaire, mais aussi pour veiller à l'atteinte des objectifs.

Le Suivi opérationnel et financier s'opère avec des outils qui permettent de contrôler l'état d'avancement des activités en vue d'évaluer les performances des opérateurs.

Les outils de suivi des activités sont les suivants :

- ❖ le formulaire IMSMA sur l'éducation au risque ;
- ❖ les rapports d'exécution (mensuels, trimestriels et de fin de projets) ;
- ❖ les pièces justificatives des dépenses effectuées ;
- ❖ les rapports partiels ;
- ❖ les visites de terrain.

Le suivi de la qualité des activités et des résultats porte sur la couverture des zones à risque, les connaissances des groupes à risque, le danger que représentent les mines et REG, l'adoption de comportements sûrs et la réduction du nombre d'accidents.

2. EVALUATION

Elle permet de mesurer l'acquisition des réflexes sécuritaires au sein des populations à risque, d'estimer l'impact et la pertinence des outils et méthodes utilisés et de formuler des recommandations pour améliorer les résultats. Il est prévu à cet effet :

- ✓ des auto-évaluations périodiques ;
- ✓ une évaluation finale.



Cité SOMIVAC - Kandialang
BP: 1528 - ZIGUINCHOR

Tél: + 221 33 991 69 38
Fax : + 221 33 991 69 38

E-mail: papaomar@gmail.com
Site web: <http://www.cnams.org>